Dossier Médical Personnel et Web-médecin

Pierre Cristofari

Le Dossier Médical Personnel commence à devenir une arlésienne : les retards s'accumulent, la Commission Nationale Informatique et Liberté s'en mêle, les budgets de promotion augmentent. Il semble de plus en plus difficile de le prendre au sérieux : beaucoup d'entre nous prendrons leur retraite avant de le voir monter en puissance.

En revanche, beaucoup plus simple, le Web-médecin entre déjà en service. Il n'a rien à voir avec le Dossier Médical Personnel, le maître d'œuvre en est l'UNCAM (Union Nationale des Caisses d'Assurance-Maladie), il est d'ores et déjà disponible dans plusieurs départements. Il s'agit de mettre en ligne, à la disposition des médecins, la liste des paiements effectués par la Sécurité Sociale pour un patient donné.

Bien entendu, le SNPP a protesté dans un long communiqué contre la mise en place de ce Web-médecin et s'est indigné de la position de certains syndicats médicaux qui s'en félicitaient.

Une fois passée cette nécessaire réaction, nous avons à essayer d'influencer le cours des choses car nos protestations et nos explications n'ont aucun écho chez les tutelles : le Web-médecin n'est pas un projet mais une réalité. Sa simplicité en fera un outil d'efficacité rustique mais rendra son utilisation très simple à condition de disposer de la carte Sésame Vitale du patient. Les éléments qu'il donnera sont d'ailleurs aisément accessibles aux personnes des caisses et l'industrie pharmaceutique n'en est pas toujours aussi peu informée qu'elle devrait l'être.

Ce Web-médecin présentera un aspect pernicieux pour le patient qui ne voudrait pas que son médecin sache qu'il a pris par exemple l'avis d'un spécialiste ou qu'il est suivi par un psychiatre. En revanche il présente de grands avantages pour ce qui concerne les examens paracliniques : un médecin ne peut avoir la même attitude devant une hématurie, selon que son patient a subi une cystoscopie dans un passé proche, ou qu'il n'a jamais bénéficié d'examen paraclinique.

C'est la redondance des examens cliniques, source de coûts, de retards et de iatrogénie qui est essentiellement visée.

L'hypersurveillance, rançon des possibilités technologiques de notre époque, doit être combattue, et c'était le sens de notre position. Le bénéfice attendu du fait de ces technologies ne doit pas nous obnubiler, au risque de faire passer la sécurité dans le domaine de la santé comme dans d'autres, avant la liberté.

Il nous faudra donc essayer de faire comprendre ceci à tous ceux qui risquent de l'oublier et, faute d'avoir pu empêcher la mise en place du Web-médecin par notre avertissement solennel, de travailler à le réduire à son véritable objet, à savoir les éléments paracliniques.

Pierre Cristofari
Hyères